

La première réunion de négociation a eu lieu le mardi 7 mars encore une fois au Medef – malgré les revendications CGT et FO de se réunir dans un lieu neutre – dans une ambiance curieuse : le négociateur Medef Alexandre Saubot était absent, donc avec peu de répondant dans la délégation patronale.

Face au projet patronal écrit, envoyé le 1^{er} mars, extrêmement agressif, les organisations syndicales ont surtout défendu d'autres propositions. CGT, FO CFTC et CFDT avaient envoyé leurs propres textes.

Sept thèmes ont été abordés :

- 1 le « lissage » des allocations mensuelles, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'un nivellement par le bas des allocations ;
- 2 la filière seniors : le patronat veut reculer la borne d'âge à partir de laquelle la durée d'allocation augmente d'un an – aujourd'hui fixée à 50 ans – et certains syndicats y sont prêts ;
- 3 les contrats courts : point majeur, on continue de faire face à un refus patronal de taxer les employeurs qui abusent du recours à la précarité ;
- 4 les nouvelles recettes possibles : déplafonnement des cotisations sur les salaires à plus de 13 076 €, création de cotisations sur l'intéressement ou autres stock-options. L'unité syndicale a progressé face au patronat sur le déplafonnement ;
- 5 la réflexion sur les droits des travailleurs soumis à des nouvelles formes d'emploi ;
- 6 l'accompagnement des demandeurs d'emploi (le patronat veut renforcer les sanctions), la révision de l'aide à la création/reprise d'entreprise ;
- 7 es questions posées à l'État (financement de Pôle emploi, contribution des entreprises publiques en auto-assurance, transfrontaliers, lettre de cadrage du régime des intermittents du spectacle).

En ce 8 mars, journée de lutte pour l'égalité des droits femmes/hommes, la CGT dénonce les « propositions » du patronat concernant le lissage de l'allocation ou le durcissement des conditions pour les plus de 50 ans, qui seraient encore plus préjudiciables pour les femmes que pour les hommes, du fait des inégalités de salaires, des temps partiels subis et de la plus grande difficulté à retrouver du travail après 50 ans.

Deux grandes questions se posent :

- le patronat changera-t-il de position pour enfin accepter une sur-cotisation significative sur les contrats courts ?
- l'adresse à l'État est-elle autre chose qu'un programme politique pour transférer à l'impôt une partie du financement des droits ?

La CGT et ses organisations entendent peser sur ces négociations, en recherchant l'unité syndicale, et en faisant entendre nos revendications dans la mobilisation du 21 mars !